

ABONNEMENT

SOMME	
En un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
PASTÉ	
En un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne
à SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
à PARIS
A L'AGENCE HAVA
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 17 AVRIL

M. Lockroy à Saumur

LA CONFÉRENCE

M. Peton prend un air extrêmement digne et présente le conférencier à l'assistance : peut-être notre maire aurait-il une figure plus souriante s'il s'agissait de sa candidature, mais il fait bonne mine à mauvais jeu et s'en console en pontifiant.

Voilà quelques années que nous n'avions eu l'occasion de voir M. Lockroy et nous le retrouvons bien fatigué. Les dernières émotions parlementaires ont-elles contribué à ce résultat ? C'est bien possible.

L'orateur, après une exorde beaucoup trop modeste pour lui-même, aborde immédiatement son sujet, la République de 1870, dont il fait par contre un éloge qu'on nous permettra de trouver un peu exagéré.

Il rappelle les luttes qu'elle eut à soutenir, dès son origine, contre les partis coalisés, ce qui ne l'a pas empêchée d'accomplir sa mission, de rétablir l'ordre dans les finances, d'assurer l'instruction primaire, de réorganiser l'armée, etc.

Permettez, M. Lockroy : une bonne partie de la besogne dont vous parlez a été accomplie par cette Assemblée nationale que vous critiquez si fort ; la réorganisation de l'armée, continuée depuis il est vrai, est notamment son œuvre. Quant à avoir rétabli l'ordre dans les finances, hum !... n'insistons pas.

L'orateur arrive immédiatement aux événements tristes qui ont assombri l'horizon républicain jusqu'à lors si pur : il ne prononce pas le mot de Panama, et parle seulement de coupables, de grands coupables ; mais la répression a été terrible, exemplaire. Ce n'est pas sous les gouvernements qui ont précédé celui qu'on aurait agi ainsi, non : un silence protecteur aurait enveloppé ces coupables, ces grands coupables, et aucun châtement ne serait venu les atteindre, comme sous la bonne République radicale.

Ses souvenirs historiques servent mal M. Lockroy : s'il avait vu le matin un journal qui passe pourtant pour républicain, le *Petit Journal*, il y aurait lu le récit des châtements infligés jadis à plusieurs concussionnaires. L'un d'eux, entre autres, Eugherrand de Marigny, fut bel et bien pendu haut et court, pour un pot-de-vin qui n'atteignait peut-être pas les dimensions de celui d'un certain X, que la bonne République radicale a oublié dans sa répression terrible, énergique et exemplaire.

Fouquet, qui s'était offert un joli magot, aux frais des contribuables d'alors, paya de plus de deux années de prison une série de vols, dont le total n'atteignait peut-être pas les 33 millions d'un entrepreneur du Panama qui se promène en liberté aujourd'hui.

Et le budget ? Croyez-vous que vous ayez été bien inspiré en parlant de l'Assemblée nationale à ce propos ? Les partis qui s'y disputaient n'avaient pas pour habitude de s'en aller en vacances en laissant derrière eux quatre douzièmes provisoires, et c'est toujours au

moins un avantage qu'avait cette Assemblée nationale sur l'Assemblée que nous avons actuellement.

Le conférencier, puisant dans ses souvenirs parlementaires, nous fait l'histoire de la constitution Vallon. Cette digression, qui n'est d'ailleurs pas sans présenter un certain intérêt pour l'auditoire, lui permet de nous parler de son ami Allaire-Fargé, oh ! une simple allusion, ce n'est pas encore la présentation, elle viendra plus tard. Puis il passe à un rapide examen du parti radical, le seul qui soit bon, le seul qui soit démocratique, le seul qui soit composé uniquement de gens raisonnables et de bon sens. Dame, vous pensez bien que quand on est entre soi, ce n'est pas pour se donner des coups de pieds dans le devant des jambes, n'est-ce pas ?

Attendez ! Changement de décor ! Voici venir le 16 mai : ce n'est plus l'enfer qui marche, ah ! mais non, et gare au curé, car il n'y aurait pas eu de bonne conférence s'ils n'avaient pas un peu décapé aussi eux.

Le 16 mai fut donc le coup d'Etat des curés ! Que ceux qui ne s'en étaient pas encore douté l'apprenne donc une fois pour toutes, et de la féodalité financière coalisée pour arracher aux mains de la démocratie les chemins de fer et l'instruction publique. Les chemins de fer, cet instrument de mobilisation dont la réaction, tout aussi patriote que n'importe quel parti, c'est vous même qui l'avez dit hier, M. Lockroy, tout le monde est patriote en France, et nous ne vous contredirons pas sur ce point, dont la réaction aurait fait tout aussi bon usage que vous, et entre les mains de laquelle nous aimerions certainement mieux voir les chemins de fer, qu'entre celles des Rothschild, par exemple, ces hommes cosmopolites, sans patrie, sans nationalité autre que l'argent, et qui possèdent la compagnie du Nord tout entière.

Et puisque vous avez prononcé le mot de féodalité financière, nous aurions été curieux de connaître votre opinion sur celle des Rothschild et de quelques-uns de vos autres coreligionnaires, car vous êtes juif, dit-on. Ne vous semble-t-il pas que cette effroyable puissance, réunie en quelques mains, constitue pour le pays une menace autrement grande que celle de toutes les réactions coalisées ? Il y a là un joli sujet de conférence que nous serions heureux d'entendre traiter par vous ; mais vous n'avez pas le temps et peut-être sera-ce pour une autre fois.

Nous assistons ensuite à un défilé des horreurs du 16 mai et M. Lockroy cite à ce sujet une anecdote qui lui est personnelle et que nous croyons à propos de raconter tout au long :

A cette époque, M. Lockroy était candidat dans une circonscription rurale, et telle fut la persécution dont il était l'objet, qu'il ne pouvait pas monter dans le cabriolet qui le transportait dans les communes qu'il avait à visiter, sans avoir quatre gendarmes... à cheval (heureusement pour eux !), le sabre au clair, à escorter sa voiture. Et quand il s'arrêtait, pour dîner à l'auberge, par exemple, c'était bien pis encore : les gendarmes, le fusil au bras, montaient la garde autour de sa table et l'empê-

chaient de communiquer avec les électeurs.

Avec cet équipage, il n'y avait pas à craindre les mauvaises rencontres. Voyons, M. Lockroy, vous êtes en province, mais il ne faudrait pas en abuser. Êtes-vous bien sûr qu'il n'y ait pas là quelque cauchemar ?...

Assurément le 16 mai fut une sottise aventure, mal comprise et mal conduite ; elle ne pouvait que profiter à la République et les républicains devraient s'en souvenir ; mais ne faut-il pas un bon émissaire ? Or le 16 mai et les curés, il n'y a rien de tel pour réchauffer une salle dont l'enthousiasme commence à faiblir, et véritablement M. Lockroy en abuse. Quand on possède un véritable tempérament d'orateur, on n'est pas excusable d'avoir recours à ce pareilles ficelles. Le 16 mai fut une période de violences et d'injures ; mais, quoi que vous en disiez, ces violences et ces injures furent réciproques, et pour être regrettables, aussi bien d'un côté que de l'autre, ce n'est pas une raison pour que M. Lockroy les mette entièrement à la charge de ses adversaires. Dites si vous voulez que les vôtres se sont défendus, mais la défense a valu l'attaque.

Le 16 mai terrassé, l'ère des difficultés commençait, — dit alors Gambetta. Il faut avouer qu'elles ont été bien mal résolues ; oh ! oui, bien mal.

Ici se place une allusion maladroitement au krack de l'Union générale. L'orateur a l'air de s'en livrer les mains parce qu'il s'agit d'argent appartenant à la réaction ; mais nous tenons à lui faire remarquer, en passant, que l'argent de la réaction ou de tout autre est aussi respectable et digne d'intérêt que celui de n'importe qui. Nous ne voulons pas nous laisser entraîner ici à une digression qui nous mènerait trop loin, et nous rappellerons simplement que le krack de l'Union générale fut l'œuvre personnelle de Gambetta ; que cette basse vengeance fit perdre cinq milliards à des Français et qu'infliger à son pays une perte aussi énorme ne passera jamais pour un exemple du plus pur patriotisme.

Nous entendons ensuite un intéressant exposé de la situation des pays ennemis. Le conférencier se déclare libre-échangiste, mais avec des restrictions, en ce qui concerne surtout nos rapports avec la Belgique et la Suisse, pays avec lesquels nous devons faire des traités de commerce qui nous garantissent leur neutralité en cas de guerre. Il oublie sans doute que l'article 11 du néfaste traité de Francfort nous obligerait à accorder à l'Allemagne les mêmes faveurs que nous accorderions aux nations susdites. D'ailleurs, pour qui connaît l'esprit de ces nations à notre égard, il est certain que jamais les Suisses ne livreront leur plateau. Quant à la Belgique, il n'est pas bien sûr que la reconnaissance nous garantirait la neutralité du plateau de la Meuse.

Revenant aux fautes récentes du parti républicain, le conférencier s'efforce d'en atténuer la portée. Certainement il y a eu des coupables, mais qui ? des républicains d'hier, des inconscients, presque des ralliés. Ah bah ! M. Rouvier, M. Proust, tous les acquittés, tous les non-bien seraient les premiers venus ou plutôt les derniers venus ? Ils s'intitulaient pourtant les

soutiens du régime républicain et nous les avons toujours considérés comme tels. Il paraît que nous nous étions trompés et eux aussi, voilà tout.

Nous passons aux réformes. Il y a beaucoup à faire et l'on a peu fait (rien serait plus vrai) : la faute en est au régime parlementaire qui demande lui-même qu'on le réforme (et nous, donc !). Ça va très mal : le Tonkin a été une faute lourde et a eu pour conséquence l'occupation de l'Égypte par les Anglais (un blâme à Jules Ferry, quelle audace !) ; le budget se ballade du Luxembourg au Palais-Bourbon, revient, repart ; c'est déplorable, pitoyable ; mais tout cela va changer, il y aura des hommes nouveaux et les vieux républicains les dirigeront, leur inculqueront les bons principes. Enfin, la prochaine législature, par son travail, son application, son ardeur des réformes, doit étonner les populations.

Qu'elle travaille seulement un peu et elle les étonnera beaucoup.

Mais enfin, M. Lockroy, ce n'est pas ici qu'il fallait dire tout ce que vous venez de nous exposer : c'est à la tribune de la Chambre, où il vous est loisible de monter, quand il vous plaît. Seulement vous auriez passé pour un raseur, un empêcheur de toucher en rond. Et si vous y retournez, à cette Chambre, vous n'en parlerez pas davantage : si vous faites partie de quelques combinaison ministérielle, vous subirez encore la fêrule du tombeur de ministère Clémenceau (s'il revient !). Vous, homme probe, vous accepterez encore de sa main les collaborateurs compromis dans le Panama, un autre collaborateur étourdi et brouillon, un autre collaborateur rond de cuir indécorable, et ce sera toujours le sempiternel recommencement de toujours la même chose, pour le plus grand malheur de la France et des Français.

Vous voyez bien qu'il ne suffit pas d'hommes nouveaux et qu'il faut inaugurer une politique nouvelle.

Les fonctionnaires devront se montrer les plus fermes soutiens de la démocratie et s'abstenir de toute compromission réactionnaire. Ainsi, par exemple, si M. le Préfet va dîner chez sa belle-mère et que belle-maman ait invité le curé, M. le Préfet devra aller manger à la cuisine ; le prestige en souffrira bien un peu, mais la liberté le veut ainsi, et ça c'est de la liberté, ou, si vous dites le contraire, c'est que vous n'y connaissez rien, et alors taissez-vous ou je vous f... dedans.

Quant aux ralliés, à ceux qui sur l'ordre du Pape veulent servir le gouvernement de leur pays, un stage, long, rigoureux, et, s'ils sont gentils, ils auront du gâteau ; mais s'ils veulent faire les touche-à-tout, vian ! sur les doigts.

La conférence se termine par un appel à la démocratie, mais à la vraie. M. Peton reprend son air digne, repontifie et remercie l'orateur ; puis l'on se sépare et l'on va se préparer pour assister au banquet.

LE BANQUET

Pas du tout l'aspect d'un banquet officiel, celui que M. Lignais servait hier soir au foyer du théâtre et qui réunit quatre-vingts convives

environ; quelque chose de plus gentil, on se serait cru dans quelque restaurant de Paris où chaque groupe cause à son aise. On jase de voisin à voisin, on parle de la pluie, du beau temps, des bois qui brûlent dans toutes les directions, de tout enfin, excepté politique. Aussi M. Peton produit-il l'effet d'un seau d'eau froide, quand il propose un toast aux deux vaillants républicains que le département est heureux de posséder aujourd'hui. C'est de MM. Lockroy et Allain-Targé qu'il s'agit. M. Lockroy se lève et remercie le maire, la municipalité, le département, le restaurateur, il y en a pour tout le monde; puis il présente, officiellement cette fois, M. Allain-Targé.

Quelques cris de vive la République et l'on se rend dans les salons de l'Hôtel de Ville pour la réception annoncée.

A L'HOTEL DE VILLE

Plus guindée, la réception à l'Hôtel de Ville: peu de monde d'ailleurs, en dehors de ceux qui, ayant assisté au banquet, ont suivi la colonne. Un groupe d'admirateurs, qui font le cercle autour de trois fauteuils, dans lesquels sont assis MM. Lockroy, Allain-Targé et Peton, et qui ne peuvent se lasser de contempler ces trois célébrités différentes.

M. Lockroy fait l'éloge de son ami Allain-Targé, qui remercie son ami Lockroy, qui congratule son ami Allain-Targé, qui fait l'éloge de son ami Lockroy: c'est l'expansion à jet continu.

M. Peton annonce que M. Lockroy va partir et que ceux qui veulent lui serrer la main n'ont qu'à se dépêcher; après quoi ils vont aller à dodo.

Là-dessus, la cérémonie est close.

En somme, journée froide et beaucoup moins animée qu'on aurait pensé.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis samedi, sous la présidence de M. Carnot.

Tous, sauf M. Develle, malade, assistaient au conseil.

Le ministre de la guerre a annoncé que dans l'enquête sur l'affaire Turpin, il a constitué une commission présidée par le général Davoust, duc d'Auerstaedt, membre du Conseil supérieur de la gnerre.

Cette commission, qui remettra son rapport au ministre à très bref délai, tiendra sa première séance demain mardi.

Le conseil des ministres rappelle aux fonctionnaires que leurs réclamations doivent toujours passer par la voie hiérarchique.

Le conseil a été avisé que la tombola de l'Exposition de 1889 a laissé un excédent de recettes de 580,000 francs, qui sera versé aux ressources générales du budget.

Le ministre de la justice a fait savoir à ses collègues que M. Argeliès, député de Seine-et-Oise, doit l'interpeller sur la grâce de Turpin.

LA SUSPENSION DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Les sièges qui deviendraient vacants du 14 avril au 14 octobre resteront dépourvus de titulaires.

Mais les sièges vacants avant le 14 avril seront pourvus de titulaires.

Il y a précisément sept sièges dans ce cas, pour lesquels, d'ailleurs, la convocation est faite.

LES PANAMISTES

Mardi, le conseil de l'Ordre des avocats doit examiner le cas de MM. Léon Renault et Albert Grévy, dont les noms figuraient, avec celui de M. Thévenet, sur les talons des chèques Thierrée.

Depuis, M. Thévenet a donné sa démission et cette démission ayant été immédiatement acceptée, il échappe à la juridiction de ses anciens confrères.

Restent MM. Léon Renault et Albert Grévy.

Le conseil se réunira mardi, à 1 heure; tous les membres du conseil se proposent d'assister à la réunion, pour assumer, chacun, leur part de responsabilité.

Le rapporteur conclut, dit-on, à la radiation de M^{rs} Albert Grévy et Léon Renault.

L'AFFAIRE TURPIN

M. de Freycinet qui a gardé, jusqu'ici, un complet silence, sera certainement contraint de prendre la parole devant le Sénat.

Il déclare même, par ses officieux, qu'il donnera de complètes explications.

Les explications qu'il pourra fournir seront d'autant plus intéressantes à connaître qu'à cette époque M. Turpin aura vraisemblablement commencé les démarches que ses amis le poussent à faire pour obtenir sa réhabilitation et sa réintégration dans les cadres de la Légion d'honneur.

LE 1^{er} MAI

M. Basly, député de Lens, s'est rendu auprès du ministre de l'intérieur et lui a exposé, au nom des mineurs, le désir de voir le gouvernement observer cette année, pour la manifestation du 1^{er} mai, la même attitude qu'en 1891.

M. Dupuy a promis de prendre des mesures pour que les mineurs du Pas-de-Calais puissent manifester pacifiquement le 1^{er} mai prochain.

NOMINATION INATTENDUE

M. Favalelli, directeur du personnel au ministère des finances, est nommé directeur général des manufactures de l'Etat, en remplacement de M. Pradines, admis à la retraite.

Cet acte exorbitant de favoritisme a causé dans les bureaux une véritable stupéfaction.

AVANCEMENT RAPIDE

Il est question, pour remplacer M. Favalelli

à la direction du personnel, de M. Laurent, qui, dit-on, n'a pas encore trente ans.

LA GRÈVE D'AMIENS

Le ministre de l'intérieur a reçu M. Millevoye, député de la Somme, qui venait l'entretenir de la grève d'Amiens.

M. Millevoye a demandé au ministre la constitution d'un tribunal arbitral de patrons et d'ouvriers.

M. Dupuy a répondu que les tentatives faites jusqu'à présent en vue de l'application de la loi récemment votée sur l'arbitrage, avaient échoué, mais s'opposait à ce que M. Millevoye donnât suite à son idée.

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1869

Le numéro 349,871 gagne 200,000 francs. Les numéros 719,519—297,660—21,244, 402,766 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations à lots de Panama

Le numéro 1,040,376 gagne 500,000 fr. Le numéro 1,908,241 gagne 100,000 fr. Les numéros 1,514,414 et 1,446,514 gagnent chacun 10,000 francs.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 16 avril 1893.

La baisse du 3 0/0, provoquée d'abord par la continuation des ventes au comptant, s'est accentuée par suite des nouvelles de désordres graves en Belgique et en dernier lieu d'un coup d'Etat en Serbie.

Notre 3 0/0 reste faible et clôture en fin de semaine à 95.82; le 4 1/2 à 106.90.

La Banque de France est citée 3,920 fr.

Le Crédit Foncier reste bien tenu à 970. Les prêts hypothécaires depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1892 se chiffrent par 3 milliards 725 millions. La moyenne annuelle a été, pendant la période de 1888 à 1892, de 109 millions par an. Malgré le ralentissement des affaires, ils ont été de 125 millions en 1892. Ce chiffre est bien supérieur à celui des remboursements anticipés.

La Société Générale conserve le cours de 470. Il résulte des explications fournies à l'assemblée des actionnaires du 25 mars dernier que l'affaire du port de Callao et celle de la participation Guano sont entrées dans une période très satisfaisante.

Le Crédit Lyonnais est à 763 fr. Le rapport du conseil à l'assemblée des actionnaires du 6 avril, constate l'extension et l'amélioration des agences de la Société en France et à l'étranger. Il a été ainsi créé 21 agences en France et 7 à l'étranger. Les frais d'établissement s'amortissent par dixième chaque année.

Le Comptoir National d'Escompte est en ferme tendance à 505 francs. Ses actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 21 avril.

Les obligations Immeubles de France ont un marché très actif, les 3 0/0 à 390 et les 4 0/0 à 475 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est en progrès à 306 fr.

Les obligations 4 0/0 Ateliers et Chantiers de la Loire sont demandées à 463 fr.

L'obligation de la Société des Eaux minérales de Montchanson, dont le coupon de 7.50 est en paiement depuis le 1^{er} avril à la Caisse

de l'Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli, est l'objet de transactions très actives.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur se traite aux environs du cours de 400 francs.

Dans sa séance du 11 avril courant, le conseil général du Jura a agréé la Compagnie des Tramways à vapeur du Jura, dont les actions, on s'en souvient, avaient fait avec succès l'objet d'une souscription publique il y a quelques semaines aux guichets du Comptoir des Fonds Nationaux.

Les Chemins Economiques cotent 427.50.

(H. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.)

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 17 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 23°
Ce matin, à 8 h.		+ 10°
Midi,	759 ^{m/m}	+ 24°
Hausse	> ^{m/m}	
Baisse	> ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 3°

Nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous allons mettre en recouvrement les quittances des abonnements de 1892 et de ceux commencés depuis le 1^{er} janvier 1893.

Les tramways de Saumur

L'adjudication des tramways de Saumur qui devait avoir lieu samedi à la préfecture n'a pas eu lieu faute de soumissionnaires.

Un seul entrepreneur avait soumissionné; mais il n'a pas été accepté.

Nomination

Par décision du ministre de la guerre, M. Doussain, capitaine au 70^e régiment territorial d'infanterie, est désigné pour commander la 4^e compagnie du 2^e bataillon. En outre, il remplira les fonctions de commissaire militaire de gare d'embarquement, de mobilisation, de bifurcation et, éventuellement, de répartition de malades et blessés, à Tours (P. O.) ville.

On demande des francs-maçons

On fait actuellement une propagande très active en faveur de la loge, qui doit probablement périr.

C'est principalement aux fonctionnaires qu'on s'adresse; on leur fait entrevoir l'instabilité de leur situation, n'étant pas affiliés.

Les jeunes sont l'objet d'obsessions continuelles.

Marque de sympathie

L'Harmonie Saumuroise est allée hier souhaiter la fête de son vice-président, M. Jules Bouvet, à Saint-Florent.

Les musiciens, bannière en tête, ont joué plusieurs morceaux pendant le parcours.

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Maitre François, le concierge de la villa Dauphine, cumulait, depuis six mois, les fonctions de portier, de jardinier et de valet de chambre. Le brave homme avait terriblement à faire pour remplir dignement toutes ces charges; aussi, comme sa conscience n'était pas précisément des plus difficiles à satisfaire, avait-il facilement résolu la question, en ne s'acquittant que bien imparfaitement des unes et des autres, s'en rapportant à la Providence du soin de diriger les événements.

François Ruma n'avait qu'une pensée: sauver les apparences, et il les sauvait toujours, grâce à l'indulgence de ses maîtres qui semblaient s'être entendus pour éviter de le prendre en défaut.

Le vieux serviteur n'avait plus quinze ans, et un rhumatisme qui paralysait, par moments, l'usage de ses jambes, le forçait à demeurer étendu pendant une partie de la journée. Mais ce n'était pas là la plus terrible de

ses maladies ni celle dont les conséquences devaient être les plus funestes à ses maîtres; il était paresseux, bavard, aimait ses aises, redoutait tout ce qui pouvait amener une perturbation dans ses habitudes, et tenait à son sommeil presque autant qu'à son gloria.

C'était, en un mot, un concierge modèle; modèle pour les autres concierges, bien entendu.

Combien de fois, dans cette triste journée, il conta la mort du comte? Il eût fallu, pour les avoir, établir la statistique exacte des personnes qui avaient passé devant la villa.

Assis sur un bon fauteuil, à côté de la porte de sa loge, les jambes étendues sur un coussin bien rembourré, il la dit aux allants, aux venants, aux curieux, aux oisifs, aux affamés de nouvelles; il la dit à ceux qui l'en priaient, il la dit à ceux qui ne s'en souciaient pas.

Mais en quels termes différents!

Le matin, M. le comte s'était fait sauter la cervelle au bois de Boulogne; on avait rapporté son corps à la villa et mademoiselle s'était évanouie aux pieds du sergent de ville qui lui en avait donné la nouvelle; c'était tout.

Mais, l'imagination se mettant peu à peu de

la partie, le suicide se trouvait, dans l'après-midi, entouré des circonstances les plus romanesques et, le soir, c'était à n'y plus rien comprendre, si bien que le père François lui-même eût été fort embarrassé s'il lui eût fallu faire, à ce moment, la part de la vérité et celle de l'invention.

Cependant la nuit approchait: il était déjà six heures; le bonhomme s'aperçut qu'il avait le gosier sec et l'estomac crenx. De son côté, Minet, son gros chat, son ami, trouvait le temps long après son fricot; il ronronnait dans les jambes de son maître, se frottait contre les pieds du fauteuil, sollicitant une caresse.

— On y va, gourmand, on y va; tu n'es pourtant pas plus pressé que moi, je suppose?

Et le père François se décida à rentrer.

Minet le regardait faire. Le drôle n'avait pas oublié que, la veille, on avait enfermé dans l'armoire aux provisions une belle moitié de poulet et il tenait à en avoir sa part.

Le couvert n'était pas encore mis qu'un coup de sonnette, timide et craintif, se fit entendre.

— Qui diable peut encore avoir affaire ici?

se demanda le vieux podagre à mi-voix. Chien de métier! Ne pas seulement pouvoir dîner tranquille; on va les recevoir de la bonne manière.

Et il tira le cordon.

L'indiscret personnage qui venait ainsi troubler les occupations gastronomiques de M. François Rama était correctement vêtu des pieds à la tête, en domestique de personne de qualité. Sa livrée brune à boutons d'or n'avait rien de bien éclatant; mais à la façon dont elle était portée il était facile de reconnaître que ce ne devait être que la livrée de petite cérémonie, un valet d'aussi bonne mine ne pouvait appartenir qu'à un haut et puissant seigneur.

Le nouveau venu était accompagné d'une dame dont la mise dénotait, pour qui s'y connaissait, et le concierge de la villa Dauphine se piquait de s'y connaître, une femme de chambre de grande maison.

La position en impose toujours même aux plus sceptiques; ce fut donc le sourire aux lèvres et la calotte grecque à la main que l'affamé François s'enquit de ce qu'il pourrait bien avoir à faire pour être agréable à monsieur et à madame. (A suivre.)

Un splendide bouquet a été remis à M. Bouvet.

Inutile de dire que le « champagne » a coulé en l'honneur de l'Harmonie et de son généreux vice-président.

Le Sou quotidien

Samedi soir, les membres de la Société « le Sou quotidien » donnaient un bal, dans les grands salons de l'hôtel de Londres. On a dansé jusqu'au lendemain matin six heures.

Arrestation à Saumur

Hier matin, les gendarmes ont arrêté et conduit à la prison un nommé T..., qu'ils ont surpris au moment où il rossait à coups de canne une de ses voisines, chez laquelle sa femme s'était réfugiée pour échapper à ses violences.

Le feu dans les bois

Pour la sixième fois, le feu vient de prendre dans les bois de M. de Terrebasse, à Trèves-Cunault. Il est hors de doute que la malveillance joue le principal rôle dans ces incendies.

Il paraît que cette fois ce serait considérable.

Demain nous aurons des détails. En attendant, nous apprenons que M. le juge d'instruction est parti cette nuit pour Trèves-Cunault avec un juge suppléant.

On nous signale également de nombreux points d'incendie, au-delà de Turquant, du côté de Fontevrault. Le feu serait, dit-on, dans les bois de M. de Brézé.

De tous les points de la ville, on a vu depuis le matin une épaisse fumée qui venait de cette direction, et hier soir encore, après neuf heures, on apercevait du pont une lueur assez vive, prouvant suffisamment qu'on ne s'était pas encore rendu maître de l'incendie.

Incendie à Saint-Paul-du-Bois

Vendredi, le feu a dévoré tout un tas de bois d'œuvre appartenant aux frères Joy, menuisiers-charpentiers. Ces bois étaient recouverts de fagots, pour les préserver de la pluie et du soleil, et c'est quelque étincelle qui aura communiqué le feu à ces derniers. Trois chênes, appartenant à M^{me} veuve Godin, qui étaient à côté, ont été détruits également.

Les pertes sont évaluées à 2,250 fr. pour les frères Joy et à 30 fr. pour la veuve Godin. Tout était assuré.

Incendie au Vaudelnay

Samedi matin, un bûcheron, en faisant cuire son déjeuner, mit le feu à quelque brindille de fougères. Malgré ses efforts, le feu se propagea rapidement, et un hectare et demi de taillis ont été consumés.

Les pertes, évaluées à 450 fr., sont couvertes par une assurance.

Nos chemins de fer

M. le préfet de la Vendée a fait une communication relative au chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Cholet (section de Vouvent-Cezais à Chantonay) Une décision ministérielle du 22 mars a autorisé la mise en adjudication du 1^{er} lot de terrassements. Cette adjudication est fixée au 29 avril.

Ceux du 3^e lot, dont le ministre vient d'approuver le projet, seront également adjugés à très bref délai.

Le soldat Maugras

Le soldat Maugras, dont nous avons raconté la tentative de suicide, va mieux. Son rétablissement ne sera qu'une question de jours.

Conduite à Tours

Hier, un soldat du 135^e de ligne, du nom de Chevreau, a été conduit à Tours sous bonne escorte.

Ce soldat est un déserteur, il avait disparu depuis un an environ.

L'affaire de Marans

On se souvient que Daburon et sa femme avaient d'abord été arrêtés, puisque, sur la dénonciation d'un ouvrier qui avait quitté le pays aussitôt après sa déposition, le parquet avait également lancé un mandat d'arrêt contre un nommé Baudouin. Nous apprenons que M. le juge d'instruction, ne trouvant aucune preuve contre ce dernier, vient d'ordonner sa mise en liberté, après sept ou huit mois de prison préventive!

Obsèques de M. Mame

Samedi, à Tours, ont eu lieu, avec une grande solennité, les obsèques de M. Alfred Mame. Le char, ainsi qu'un fourgon aménagé à cet effet, était surchargé de couronnes magnifiques. Le deuil était conduit par les enfants et petits-enfants du défunt, et dans le cortège, qui comprenait environ vingt mille personnes, on remarquait le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, les généraux Carré, Danloux, Olivier, de Boyat, un grand nombre d'officiers, la municipalité de Tours, des délégués du Conseil général, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce, du parquet et d'un grand nombre de sociétés dont M. Mame était membre ou fondateur, le personnel de la maison, les enfants des écoles et orphelins fondés par le défunt, M. Muller, député, etc.

Le cardinal Meignan, archevêque de Tours, a donné l'absoute; au cimetière, cinq discours ont été prononcés.

M. Alfred Mame était commandeur de la Légion d'honneur; les honneurs militaires ont été rendus par deux escadrons du 3^e cuirassiers, sous les ordres d'un officier supérieur.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 avril. — René-Georges-Alphonse Girault, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 16. — Raymond-Eugène Berceaux, rue de la Marmaillette.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph Bompouil, tourneur en cuivre, à Chantenay (Loire-Inférieure), et Louise-Désirée Belin (veuve), sans profession, à Saumur.

Auguste-Joachim Lacroix, jardinier, et Marie-Joséphine Honet, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Albert-Auguste-Victor Truphemus, bottier, et Valentine-Eugénie Poirier, sans profession, tous deux à Saumur.

Georges Caillavet, valet de chambre, et Marie-Berthe Fouche, femme de chambre, tous deux à Saumur.

MARIAGE

Le 13 avril. — Ernest Pitois, cultivateur, a épousé Elisabeth-Léontine Bras, sans profession, tous deux à Saumur.

DECES

Le 13 avril. — Adrien-Aimé Péan, charpentier, 61 ans, époux de Hermance Boussiron, montée du Petit-Genève.

Décentralisation Artistique

Paris avait autrefois le monopole exclusif des ventes artistiques, mais nous constatons aujourd'hui avec un vif intérêt que, sous ce rapport, la Province n'a rien à envier à la Capitale. C'est ainsi que M. PÉROT, artiste peintre à Paris, a eu l'idée de venir présenter à nos Concitoyens une très jolie Exposition de Tableaux que nous les engageons tous à aller visiter. Nous remarquons à la hâte de très bonnes Toiles, entre autres deux intérieurs de Cabaret en Bretagne, pleins de vérité et de lumière; de très jolis Marines et Paysages lumineux, des tableaux anciens de Salvator Rosa, J. Vernet, Terniers, Courbet, Ch. Jacques, Millet, Daubigny, etc., enfin un bon ensemble de choses agréables. M. PÉROT vient d'obtenir dans nos grandes villes voisines un succès mérité et nous espérons qu'il trouvera chez nous des Acquéreurs pour ses Œuvres absolument destinées à être vendues à Saumur.

L'Exposition sera ouverte le dimanche 23 courant, à la Salle des Ventes de Saumur, où le catalogue se distribue par les soins de M^r Ferrière, commissaire-priseur. — La vente aura lieu le lundi 24, à 4 heures de l'après-midi.

NOUVELLES MILITAIRES

Prytanée militaire. — Concours pour l'admission en 1893

Les épreuves pour l'admission au Prytanée militaire, en 1893, se feront les 3 et 4 juillet, dans les chefs-lieux de département.

Les candidats comme élèves boursiers,

semi-boursiers ou pensionnaires, devront se faire inscrire à la préfecture du département où résident leurs familles, du 1^{er} au 31 mai, terme de rigueur.

La Classe 1892

La direction de l'infanterie vient d'informer le ministre de la guerre de la faiblesse exceptionnelle du contingent de la classe de 1891 appelé en novembre dernier par les résultats du tirage au sort de la classe de 1892, en ce moment soumise à la révision.

On peut déjà prévoir l'incorporation à la fin de l'année, pour trois ans, d'environ 140,000 conscrits au lieu de 119,000 l'an dernier.

Si cette augmentation se maintient, comme on l'espère, et avec une application rigoureuse de la loi de recrutement en ce qui concerne les étrangers, le ministre se propose, croyons-nous savoir, de revenir à l'application de l'art. 29 de cette loi, et de fixer une deuxième portion du contingent annuel qui n'accomplira qu'une année de service après l'ordre des numéros de tirages.

Les cadres de la cavalerie

Le nouveau projet de loi sur les cadres, remanié le 27 mars par la commission de l'armée, unifie complètement la composition de tous les régiments de cavalerie.

La loi du 25 juillet 1887 sera abrogée; les cadres restreints pour les nouveaux régiments; les distinctions entre les régiments subdivisionnés et les régiments de corps, entre les cuirassiers et les dragons ont disparu dans le texte législatif, dont l'honorable M. Mézières présente le rapport à la Chambre.

Chacun des régiments de cavalerie de l'intérieur, cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards, sera à cinq escadrons. Il y aura par régiment: 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 chefs d'escadrons, 4 major, 1 capitaine instructeur, 1 capitaine trésorier, 1 lieutenant ou sous-lieutenant adjoint au trésorier, 1 lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard, 2 médecins et 3 vétérinaires. Au total: 13 officiers à l'état-major réglementaire.

L'escadron disposera de 2 capitaines et de 4 lieutenants ou sous-lieutenants, ce qui assure l'encadrement des formations de réserve.

Le régiment de cavalerie disposera d'un effectif de 5 officiers supérieurs, de 9 officiers des divers grades, de 117 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, de 610 cavaliers et de 737 chevaux.

Avec de tels éléments entretenus en temps de paix, l'avenir de la cavalerie française sera autrement mieux assuré que pendant le régime transitoire établi par la loi du 25 juillet 1887.

A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Le jury d'admission à l'École de Saint-Cyr aura, cette année-ci, à choisir quatre cent cinquante candidats parmi plus de trois mille qui se présenteront aux examens. D'accord avec le ministre de la marine, le ministre de la guerre a déjà décidé que quarante-cinq futurs sous-lieutenants de la promotion de 1893 seraient affectés à l'infanterie de marine, mais il est bien probable que ce chiffre subira une assez forte augmentation surtout si le gouvernement se décide à occuper le Dahomey. Ce ne sont point, d'ailleurs, les candidats de bonne volonté qui feront défaut; depuis près de dix ans, l'infanterie de marine est très recherchée à l'École de Saint-Cyr; elle est au péril, mais elle est aussi à la gloire, et les chances d'avancement, jusqu'au grade de colonel, y sont plus nombreuses que dans l'armée de terre.

Bien des affections qui ne sont que des accidents de la scrofule, du lymphatisme ou de maladies héréditaires, pourraient être évitées par l'emploi d'un bon dépuratif. Entre les nombreux dépuratifs qui sollicitent le choix du public, il en est un qui se recommande de lui-même par ses longs succès et l'excellence de sa composition. Nous voulons parler du Rob Lechaux, dont la composition est toute végétale, et qui est la meilleure préparation dépurative de notre époque.

Débarrasser son sang des matériaux accumulés par une nourriture échauffante ou par des hérédités morbides, c'est éviter la maladie. En recommandant à nos lecteurs le Rob que prépare M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, nous leur signalons un remède sûr et efficace, que l'on trouve d'ailleurs dans toutes les bonnes pharmacies.

Dernières Nouvelles

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PARIS

Quarante-deux résultats définitifs et trente-huit ballottages.

Près de cent mille voix se sont prononcées sur le point spécial de la réintégration des Sœurs.

MM. Lopin et Faillet sont élus.—Ballottages à la Roquette et au Pont-de-Flandre.

On ne signale aucun incident.

L'AGITATION EN BELGIQUE

Le bourgmestre de Bruxelles assailli

M. Buls, bourgmestre, entouré par une bande de manifestants, a reçu un coup de canne sur la tête.

Le chapeau a été coupé en deux. Le coup a fait à la nuque une large plaie. M. Buls tomba assommé.

La gendarmerie a chargé la foule; quatre coups de revolver ont été tirés.

Dans la bagarre, pendant laquelle le bourgmestre a été frappé, plusieurs agents ont reçu des coups de canne.

La Chambre siège aujourd'hui lundi.

L'état de M. Buls est satisfaisant et on croit qu'il pourra, dès demain, reprendre ses occupations. Il est dans son cabinet de travail, installé dans un fauteuil, et ne reçoit personne.

EN SERBIE

Le Roi est allé hier au théâtre; il a été très acclamé. La ville était illuminée.

L'AFFAIRE TURPIN

M. Lagrange de Langre adresse à M. Drumont une très longue lettre, dans laquelle il affirme n'être pour rien dans l'achat de 190,000 paires de souliers italiens à semelles de carton qui furent distribués en 1870 à nos gardes nationaux.

NOUVELLE GRÈVE A LYON

La corporation des peintres plâtriers a décidé, à la suite du refus des patrons de s'occuper du nouveau tarif, de se mettre en grève générale à partir de lundi.

LA GRÈVE D'AMIENS

La journée a été calme hier à Amiens.

La réforme de l'orthographe.

A l'école primaire.

— M'sieu..., écrit-on corridor ou coridor?

— Comme vous voudrez, mes enfants... pourvu que vos jambes soient bien formées.

PLUS DE CHAUVES! ni de CHEVEUX GRIS

Repos-e certain à tout âge.
CHOUSSANES ET TONNINÉS. CHEVEUX
produisant des boucles et des tresses.
Arrêt immédiat des chutes par la
POMMAD QUINQUÉ LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice,
qui supprime les pellicules, empêche
de tomber, augmente la vitalité et
l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations.
Prospectus envoyés gratis. — Pot 1^{er} ordre 4 fr. mandat 20 pots 21 fr.
M^r LECHAUX, Pharm^{ie}, 2, rue de la Harpe, 164, Bordeaux.
Dépôt: MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique L'AS DE TRÈFLE QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie
et de produits alimentaires.
Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates,
sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX
NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES
FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne venant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERES.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etude de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAU-REPAIRE.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

1. Par acte passé devant M^r Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), les neuf et vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, M. René-Jacques-Denis-Victor Abraham, avoué, demeurant à Angers, rue Joubert, 24, a acquis de M. Jacques-Auguste Maitreau, propriétaire, veuf en premières noces de dame Louise Brion, demeurant à Méron (Maine-et-Loire) un morceau de terre, sis au canton de Marnes, en commune des Verehers (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de un hectare soixante et onze soixante-quatre centiares, y compris le morceau servant de passage situé au midi.

Le grand morceau est entouré de fossés qui font partie de cette vente.

Le petit morceau des Marnes joint au nord M. Beaumont, au levant Colivet.

Le petit morceau joint au nord le grand morceau et au couchant Colinet Jean.

Cette vente a eu lieu moyennant, outre les charges et conditions énoncées dans l'acte, le prix de deux mille francs.

2. Par acte passé devant le même notaire, le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, M. Louis-Nicolas, cultivateur, époux de Madame Louise Meslier, demeurant aux Bouchettes, commune de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), a acquis de M. Maitreau, sus-nommé, quarante-quatre ares de terre et vigne, sis aux Ouches-des-Bouchettes, commune de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), joignant au nord l'acquiesneur, au midi le même, au levant un chemin et au couchant Abraham.

Cette vente a été consentie moyennant, outre les charges et conditions énoncées dans l'acte, le prix de quinze cents francs.

3. Par acte passé devant le même notaire le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, M. Jules Herpin, cultivateur, époux de dame Augustine Véger, demeurant aux Bouchettes, commune de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), a acquis de M. Maitreau, sus-nommé : 1^o neuf ares de terre, sis aux Bouchettes, commune de Saint-Macaire-du-Bois, joignant au nord Madame veuve Maitreau, au midi un chemin, au levant Madame veuve Maitreau, et au couchant l'acquiesneur ; 2^o deux ares de terre, aux Mousseaux, même commune, joignant au nord M. Borit, et au couchant Nardin.

Cette vente a été consentie moyennant, outre les charges et conditions énoncées dans l'acte, le prix de trois cents francs.

4. Par acte passé devant le même notaire, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, M. Pierre Abraham, propriétaire, époux de Madame Angélique Fournée, demeurant à Bouillé-Lorez (Deux-Sèvres), a acquis de M. Maitreau, sus-nommé, soixante-six ares environ de pré et luzerne, situés aux Varannes-des-Bouchettes, commune de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), joignant au nord Maitreau, au midi un chemin, au levant Herpin, et au couchant divers aboutissants.

Cette vente a été consentie moyennant, outre les charges et conditions énoncées audit acte, la somme principale de trois mille francs.

5. Par acte passé devant M^r Antheaume, notaire à Montreuil-Bellay, le neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, M. Lucien Rousseau, ébéniste, majeur, propriétaire, demeurant au bourg de la commune de Méron (Maine-et-Loire), a acquis de M. Maitreau, sus-nommé, dix-huit hectares sept ares quatre-vingt-sept centiares de terre, vigne et bois taillis en une seule pièce, sise au lieu dit les Bois-de-Méron, commune de Méron (Maine-et-Loire), joignant au nord Mainguin et autres, au levant M. Martineau, allée commune entre, au midi Prudhomme, et au couchant le chemin de Molisy à Méron.

Cette vente a été consentie moyennant, outre les charges, le prix principal de dix-huit mille francs.

6. Par acte passé devant ledit M^r Antheaume, notaire sus-nommé, les neuf et vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, M. Louis Profit-Cuyard, propriétaire au Vaudelany-Rillé (Maine-et-Loire) a acquis de : 1^o M. Charles Dephille, précédemment maître d'hôtel, actuellement propriétaire, demeurant à Méron (Maine-et-Loire), et Madame Louise Maitreau, son épouse, demeurant avec lui ; 2^o M. Maitreau, sus-nommé : 1^o une maison, sise au bourg de Méron (Maine-et-Loire), avec ses dépendances ; 2^o un hectare quatre ares treize centiares de terre labourable, situés au lieu dit la Pièce-du-Jardin, joignant au nord l'article premier, au levant le mineur Maitreau, au midi un fossé et au couchant un chemin ; 3^o sept hectares cinquante ares soixante-dix-huit centiares de terre labourable, situés à l'Écotay, joignant au nord Lambert, Voland, Richard et autres, au levant le chemin de Méron à Parreux, au midi Meunier et Martineau et au couchant

Tribert, Caillard, Boussy et autres ; 4^o deux hectares quarante-six ares de terre, situés aux Vignaux, joignant au nord Gilbert et l'article ci-après, au levant Fleuryault, Vieilleveigne et autres, au midi Mollin et l'article sixième et au couchant Meunier et ledit article ; 5^o vingt-neuf ares de terre, aux Chauffaux, joignant au levant et au midi l'article quatrième et M. Meunier et au couchant le même.

6. Un hectare quarante et un ares de terre, situés au Cohu, joignant au nord Boussy, Meunier et autres, et au levant Meunier et l'article quatrième, au midi Madame veuve Dupas, et au couchant Boussy et l'article huitième ;

7. Un hectare quarante-six ares cinquante centiares de pré, situés à la Pièce-du-Cohu, joignant au nord et au couchant Maitreau, au levant Masse et Cesbron, et au midi un chemin ;

8. Un hectare six ares cinquante centiares de terre et vigne, au lieu dit la Pièce-du-Cohu, joignant au levant Boussy et l'article sixième, au midi un passage, et au couchant Maitreau ;

9. Vingt ares cinquante-cinq centiares de terre et vigne, situés à la Pièce-du-Cimetière, joignant au nord le cimetière, au levant la route, au midi Chauveau, et au couchant Gaillard ;

10. Huit hectares dix ares seize centiares de terre, en une seule pièce, nommés la Pièce-de-la-Foie, joignant au nord le chemin de Méron à Trézé, au levant Lambert, au midi un fossé d'écoulement, et au couchant Martineau.

Le tout d'une contenance totale de vingt-trois hectares cinquante-quatre ares soixante-deux centiares.

Est compris dans la présente vente un cheptel attaché à l'exploitation de la propriété et donné aux fermiers nommés à l'acte.

Copie collationnée de ces six actes de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-treize, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à :

1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, suivant exploit de M^r Mullon, huissier à Saumur, du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

2^o M. Joseph Maitreau, propriétaire à Varannes, commune de Saint-Cyr-la-Lande (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Auguste-Louis Maitreau ;

3^o M. Urbain Bodineau, propriétaire, demeurant à Varannes, dite commune, au nom et comme subrogé-tuteur de Jean-Baptiste Brion, interdit, M. Maitreau et M. Bodineau, nommés auxdites fonctions par délibération du conseil de famille desdits mineurs et interdit, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatre.

Suivant exploit de M^r Bourgeois, huissier à Thouars, du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Avec déclaration que ladite notification était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature ;

Et spécialement à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles dont s'agit sont :

En ce qui concerne les biens compris à la vente du vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-sept :

Propre de Jacques-Auguste Maitreau ; indivision d'entre ce dernier et Alexandre Maitreau et Isaac Maitreau, ses deux frères ; propre de Madame Justine-Virginie Abraham, épouse de Jacques-Auguste Maitreau ; indivision d'entre Madame Maitreau, Abraham et Madame Perrine-Célestine-Françoise Abraham, sa sœur, épouse de Benjamin Chanteau ; communauté d'entre Perrine Robert et Isaac Abraham, son mari ; partie propre à Madame Abraham-Robert et partie propre à M. Abraham sus-nommés.

En ce qui concerne les biens compris à l'acte de vente du quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze (vente Maitreau à Herpin) :

Propre de Jacques-Auguste Maitreau ; indivision d'entre ce dernier et Alexandre et Isaac Maitreau, ses deux frères.

En ce qui concerne l'acte du quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze (vente Maitreau à Nicolas-Mestier) :

Propre de Jacques-Auguste Maitreau ; indivision d'entre ce dernier et Alexandre et Isaac Maitreau, ses deux frères.

En ce qui concerne l'acte du six janvier mil huit cent quatre-vingt-douze :

Propre de Jacques-Auguste Maitreau ; indivision d'entre ce dernier, Alexandre Maitreau et Isaac Maitreau ; propre de Justine-Virginie Abraham, épouse de Jacques Maitreau.

En ce qui concerne l'acte du neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-douze :

Propre de Jacques-Auguste Maitreau ; propre de Jean-Louis Deshayes ; indivision d'entre les mineurs Louise-Justine Maitreau et Auguste-Louis Maitreau ; propre de dame Louise Brion, épouse de M. Maitreau, vendeur ; indivision d'entre cette dernière et Jean-Baptiste Brion, son frère, interdit ;

communauté d'entre M. Louis Brion, propriétaire, et dame Louise Dallençon, décédée ; communauté d'entre M. Jean-Emile Bertrand et dame Clémence Prou, son épouse ; communauté d'entre Frédéric Perreault et Azéma Gigot, son épouse.

En ce qui concerne acte des neuf et vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-douze :

Ceux compris aux neuf premiers articles de la désignation : propre de Madame Louise-Justine Maitreau, épouse de M. Dephille ; indivision d'entre M^m Dephille et le mineur Auguste-Louis Maitreau ; propre de Madame Maitreau-Brion et de Jean-Baptiste Brion

Ceux compris à l'article 10 :
Propre de M. Maitreau, vendeur ; propre de Madame Victoire-Nathalie Guibault, veuve de Louis Fouqueteau.

Ceux compris dans les articles 3 et 7 : propre de Madame Maitreau-Brion ; indivision d'entre Madame Martineau-Brion et Jean-Baptiste Brion ; communauté d'entre M. Louis Brion et Madame Dallençon ;

Ceux compris sous les articles 1, 2, 4, 5, 6, 8 et 9 : indivision d'entre Jean-Baptiste Brion et Madame Maitreau ; communauté d'entre Louis Brion père et Madame Dallençon ; propre de Jean-Baptiste Brion.

Ceux compris sous les neuf premiers numéros :

Communauté Brion-Dallençon ; communauté d'entre Jean-Emile Bertrand, propriétaire, et dame Clémence Prou, son épouse ; communauté Perreault-Gigot ;

Ceux compris sous l'article 10 :
Indivision d'entre Madame Fouqueteau et Henri Guibault, son frère, et Madame Nathalie Cochon, veuve de M. Guibault, partie propre de Madame Cochon, partie communauté Cochon-Guibault ; Félix Cochon et Madame Marie Goulard, son épouse ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

ANDRÉ POPIN.

Etude de M^r GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

Le JEUDI 20 AVRIL 1893, à une heure de relevée, à Saumur, rue de la Visitation, n^o 75, à la requête de M. Leroux, principal clerc de notaire,

Il sera vendu :

Bois de lit, couettes, paillasses, traversins, oreillers, couvertures, tables, buffets, armoires, huches, berceau, chaises, outils divers, ustensiles de ménage, vaisselle, verrerie, ferraille, brochette, échelles, établis, scies, planches, bouteilles vides, débarras, etc., etc.

Par le ministère de M^r GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^r BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

MAISON, CLOS DE VIGNE ET MOULIN

DE HUNAUDIÈRES

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

Belle exposition - Facilités de paiement

S'adresser à M. Remy CATEAU, à Saint-Cyr, et à M^r BRAC, notaire.

APPARTEMENT A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit Thouars, n^o 5.

LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le Dépuratif végétal concentré préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1^{re} classe de l'École Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques.

Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORHANDINE
11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :
Pilules végétales dépuratives et antiglaireuses codex 485.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

DE MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

INSTITUTION L'ESPERANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^m AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n^o 5.

OCCASION

A VENDRE

Cheval de pur sang, âgé

TRES DOUX

Se monte et s'attelle. — Prix très modéré.

S'adresser au bureau du journal.

Cabinet de M. P. ROBIN

Arbitre de commerce

Rue de la Roë, 36, à Angers.

Restaurant Bourgeois

DE PREMIER ORDRE

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de changement de position

Belle situation. Exce lente clientèle

Conditions très avantageuses.

S'adresser, pour renseignements et traiter, audit M. ROBIN.

Corsets sur Mesure

M^m V^o CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSION

13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

23, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50

Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70

Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.

Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre,

Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Maire de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,